Un économiste éminent : Albert Aftalion

Description

Les images et documents dâ??archives en lien avec cet article sont exposés dans la galerie Cinq professeurs victimes

TéIécharger

Né à Ruse, en Bulgarie, le 21 octobre 1874, Albert Aftalion arrive en France avec sa famille en 1886. Il entame aussità t des études au lycée de Nancy, où ses parents se sont installés, et y obtient son baccalauréat en 1892. Poursuivant son cursus à la faculté de droit de la ville, dont il est cinq fois lauréat, il décroche sa licence en 1895, puis soutient successivement deux thà ses de doctorat devant la faculté de droit de Paris : la premià re (sciences juridiques), en mai 1898, intitulée Les lois relatives à lâ??épargne de la femme mariée. Leur importance pratique pour la protection de lâ??épouse dans les classes laborieuses (pour laquelle il obtient en 1897 le prix Rossi, et qui est publié deux ans plus tard aux éditions Pedone sous le titre La femme mariée, ses droits et ses intérêts pécuniaires), et la seconde (sciences économiques), en juin 1899, consacrée à Lâ??Å?uvre économique de Simonde de Sismondi.

Chargé de conférences à la faculté de droit de Lille à compter de novembre 1898, Albert Aftalion commence véritablement sa carriÃ"re à la rentrée dâ??octobre 1900, lorsquâ??il devient chargé du cours dâ??économie politique. Certes, il ne réside pas encore en permanence dans la capitale du Nord, et se fait même « trÃ"s facilement remplacer aux examens » â?? au grand dam du recteur de lâ??université â??, mais câ??est lâ??époque où il prépare à Paris son agrégation de droit. AprÃ"s un échec au concours organisé en 1900, il est reçu à lâ??agrégation de sciences économiques lâ??année suivante, au 4e rang (sur 4); un succÃ"s emporté de haute lutte sur Auguste Dubois, docteur en droit de huit ans son aîné qui est en charge du cours complémentaire dâ??économie politique à lâ??université de Poitiers, car, à en croire le rapport du professeur Léveillé, Albert Aftalion nâ??avait pas « la faveur du président du jury », que la loi du vote à la majorité fit seule plier.

Titularisé comme professeur à la faculté de droit de Lille dÃ"s la rentrée 1901, il y occupe dâ??abord la chaire dâ??économie politique ; en 1903â??1904, il dispense le cours de doctorat de sciences politiques et économiques consacré à la législation et lâ??économie rurales, puis celui dâ??histoire des doctrines économiques ; entre 1903 et 1906, il assure aussi le cours de doctorat de sciences juridiques. Devenu titulaire de la chaire dâ??économie politique et histoire de la pensée économique en 1906, il enseigne la législation financiÃ"re de 1919 à 1920 et les questions économiques intéressant le Nord de 1919 à 1922 (reprenant là un cours public qui avait été inauguré en 1904 et soutenu financiÃ"rement à lâ??époque par la mairie socialiste de Lille). Par ailleurs, il est trÃ"s actif au sein de lâ??université, comme membre de son conseil pendant plusieurs années, assesseur du doyen ou délégué aux examens à Paris, et membre du jury dâ??agrégation.

Mobilisé en novembre 1914, il est affecté au 29^e régiment dâ??infanterie territoriale et versé dÃ"s lâ??année suivante (juillet 1915) dans les bureaux de lâ??intendance. Mais ses compétences organisationnelles, linguistiques (puisquâ??il maitrise tout particuliÃ"rement lâ??anglais et lâ??allemand) et ses relations lâ??amÃ"nent rapidement à un poste de sous-directeur des programmes de transport au ministÃ"re de la Marine marchande, puis aux fonctions de chef du service des achats à lâ??étranger du ministÃ"re du Commerce ; responsabilités quâ??il assume jusquâ??à la fin du conflit et qui lui valent dâ??être élevé au grade de chevalier de la Légion dâ??honneur le 2 décembre 1919.

AprÃ"s avoir repris ses cours à Lille, Albert Aftalion ambitionne désormais une chaire à la faculté de droit de Paris et y obtient, en 1923, une charge de cours (consacré à la législation et lâ??économie coloniales), grâce au soutien du sénateur Lémery, ancien ministre du Commerce pour lequel il avait travaillé pendant la guerre. Nommé professeur titulaire de la chaire de statistiques lâ??année suivante (en remplacement de Fernand Faure, admis à faire valoir ses droits à la retraite), il occupe ce poste jusquâ??en 1934, puis devient titulaire de la chaire dâ??économie politique (en remplacement de Charles Rist), dont il avait été autorisé à faire le service dâ??enseignement en 1928â??1929. Si lâ??essentiel de son activité se concentre sur ses enseignements et ses recherches, Albert Aftalion trouve néanmoins le temps dâ??occuper quelques fonctions extra-universitaires: expert pour la Dotation Carnegie pour la paix (dans lâ??évaluation des dommages causés par la guerre); membre du comité de direction de lâ??Institut de statistique de lâ??Institut scientifique de recherches économiques et sociales, ou de lâ??Institut international de statistique.

Il est lâ??un des économistes français les plus renommés de lâ??entre-deux-guerres (invité notamment pour des cours à Londres, GenÃ"ve ou Bruxelles, dont lâ??Université libre lui confÃ"re le titre de docteur *honoris causa* en 1930); tout entier absorbé par ses enseignements, lâ??encadrement de ses étudiants et ses travaux de recherche, il fait partie de ceux que René Courtin, professeur à lâ??université de Montpellier â?? qui sera, comme lui, révoqué en 1940 â??, appelle les « patriarches de lâ??économie » en tant que discipline académique en France.

De fait, Albert Aftalion publie de trÃ's nombreux articles dans des revues françaises (Revue économique, Revue dâ??économie politique, Revue économique internationale, Revue dâ??histoire des doctrines économiques et sociales) et étrangÃ"res (Review of economic statistics par exemple, mais aussi dans la collection des publications de la Fondation Carnegie). Parmi ses principaux ouvrages, qui témoignent tout à la fois de son érudition et de ses préoccupations sociétales, on peut retenir Les crises périodiques de surproduction (1914, 2 volumes), Les fondements du socialisme. Ã?tudes critiques (1923), Lâ??industrie textile en France pendant la guerre (1924), Monnaie, prix et changes. Expériences récentes et théories (1927), Monnaie et industrie. Les grands problÃ"mes de lâ??heure présente (1929), Les crises économiques et financiÃ"res. Recueil de cours (1932), Lâ??or et sa distribution mondiale (Dalloz, 1932), Lâ??équilibre dans les relations mondiales internationales (1937), Lâ??or et la monnaie. Leur valeur. Les mouvements de lâ??or (1938), La valeur de la monnaie dans lâ??économie contemporaine. Monnaie et économie dirigée (Librairie du Recueil Sirey, 1948), La valeur de la monnaie dans lâ??économie contemporaine. Monnaie, prix et change (1950).

Le 20 décembre 1940, il est « mis à la retraite » dâ??office, autrement dit révoqué, du fait du premier statut des juifs édicté le 3 octobre précédent. Ce texte nâ??est certes publié au *Journal officiel* que le 18 octobre, mais lâ??administration ne manque pas de célérité ni dâ??« efficacité » pour le faire appliquer, puisque dÃ"s le 10 octobre Albert Aftalion et deux de ses collÃ"gues â?? William Oualid et Henri Lévy-Bruhl â?? sont déjà fixés sur leur sort. En effet, lors de lâ??assemblée de la faculté tenue ce jour-lÃ, le professeur Gidel (futur membre du Conseil national institué par le régime de Vichy en janvier 1941, et futur recteur de Paris, nommé en août 1941), qui assure la présidence en lâ??absence du doyen Georges Ripert (retenu par ses fonctions de secrétaire dâ??Ã?tat à lâ??Instruction publique et à la Jeunesse dans le gouvernement de Pierre Laval), ne sâ??indigne guÃ"re â?? et sâ??oppose encore moins â?? aux révocations décidées dans le cadre des lois antijuives.

« Un certain nombre de professeurs, dit-il, ne pourront cette année assurer leur enseignement, [car ils] se trouvent malheureusement atteints par une réglementation nouvelle et ne pourront reprendre leur service ». Il formule le regret de voir ainsi la faculté privée du concours de collÃ"gues « trÃ"s appréciés » et exprime à lâ??égard dâ??Albert Aftalion â?? présent à la séance â?? lâ??« affectueuse estime » de la faculté. Mais il se montre inflexible par ailleurs, notamment lorsquâ??il assure que cette derniÃ"re « ne peut prendre part dâ??une façon publique » à la manifestation de soutien que constitue lâ??adresse que ses collÃ"gues dâ??économie politique se proposent de former en sa faveur auprÃ"s du ministre ; adresse dont il feint, du reste, dâ??espérer quâ??« elle pourra influer sur la procédure en cours ».

Au sortir de la séance, Albert Aftalion, trÃ"s ému, exprime avec quel déchirement il quitte la faculté à laquelle il a consacré le meilleur de sa vie. Mais il ne désarme pas et, quelques jours plus tard, demande à pouvoir poursuivre son activité en sollicitant lâ??application de lâ??article 8 dudit statut, selon lequel, « pourront être relevés de cette interdiction, les juifs qui, en particulier dans le domaine scientifique, ont rendu des services exceptionnels à la France ». Un vÅ?u est même émis à lâ??unanimité de ses collÃ"gues professeurs dâ??économie politique de la faculté le 14 octobre. Signé par Gaëtan Pirou, Louis Baudin, Edouard Dolléans, François Perroux et Henri Noyelle, il demande quâ??Albert Aftalion soit autorisé à continuer son enseignement jusquâ??à lâ??âge normal de la retraite, « en raison de la valeur exceptionnelle de [son] Å?uvre scientifique, [qui le place] au premier rang de ceux qui, depuis un demi-siÃ"cle, ont contribué à accroitre le prestige international de la science économique française ».

Peine perdue. Le 19 février 1941, une nouvelle assemblée a lieu, sous la présidence, cette fois, de Georges Ripert, qui a repris ses fonctions de doyen aprÃ"s son passage à la tête du secrétariat dâ??Ã?tat à lâ??Instruction publique et à la Jeunesse entre le 6 septembre et le 13 décembre 1940. Le doyen reconnait que les « mesures générales » ayant frappé les professeurs « ont des conséquences parfois pénibles » pour la faculté qui se trouve privée de leur collaboration, mais il fait observer que cette derniÃ"re « nâ??a pas à juger les lois politiques prises par le gouvernement ». Et dâ??ajouter â?? avec hypocrisie ? â?? quâ??il a songé à proposer de conférer lâ??honorariat aux professeurs exclus, mais quâ??« il est permis peut-être de conserver lâ??espoir de les voir reprendre leur place à la faculté par lâ??application de la mesure légale sur le relÃ"vement de lâ??incapacité », et que, ce faisant, « il convient dâ??attendre »â?!

Le doyen veut laisser croire un relÃ"vement possible de la décision prise à lâ??encontre dâ??Albert Aftalion, mais il ne semble avoir rien fait pour plaider en sa faveur et lui venir en aide quand il était encore secrétaire dâ??Ã?tat? Le procÃ"s-verbal de lâ??assemblée quâ??il préside ne formule aucune déclaration de principe au nom de la faculté et nâ??esquisse aucun geste de solidarité collective au profit de ceux quâ??on vient dâ??éliminer. Et, sans surprise, le relÃ"vement est refusé par JérÃ'me Carcopino, secrétaire dâ??Ã?tat à lâ??Ã?ducation nationale et à la Jeunesse dans le gouvernement de lâ??amiral Darlan, au motif quâ??Albert Aftalion, juif et naturalisé (par un décret du 31 décembre 1897, donc depuis plus de 42 ans !) « cumul[e] les incapacités ».

Albert Aftalion, qui ne se fait toutefois guÃ"re dâ??illusion sur sa possibilité dâ??obtenir un maintien au sein de la faculté de droit de Paris, a, entre temps, demandé son transfert à lâ??université de Toulouse, ville de la « zone libre » où vit une importante communauté de juifs séfarades â?? à laquelle il appartient â?? et où il compte dorénavant résider. Mais, là encore, cela lui est refusé (cette fois sous le prétexte dâ??un afflux soudain et massif de professeurs au sein de lâ??université) et un arrêté du 16 juin 1941 officialise son exclusion définitive de la faculté de droit de Paris ; Albert Aftalion étant malgré tout « admis à faire valoir [ses] droits à une pension dâ??ancienneté avec jouissance immédiate à dater du 21 décembre 1940 ». Peu aprÃ"s, ses collÃ"gues économistes lui apportent un dernier geste de soutien : ils demandent et obtiennent du conseil de la faculté que sa chaire dâ??économie politique de doctorat ne soit pas déclarée vacante.

Réfugié à Toulouse pendant toute la durée de la guerre, Aftalion est réintégré dans sa chaire dâ??économie politique à Paris par un arrêté du 4 octobre 1944, signé René Capitant, ministre de lâ??Ã?ducation nationale du gouvernement provisoire de la République française. Ã? cette date, Albert Aftalion a déjà atteint la limite dâ??âge, mais on lâ??autorise néanmoins à poursuivre son enseignement en raison des préjudices quâ??il a subis sous le régime de Vichy, comme victime des lois raciales; ce dont se loue lâ??assemblée de la faculté réunie le 7 novembre 1944, qui vote à lâ??unanimité une adresse de félicitations au nouveau ministre, « ancien de lâ??université » (Capitant ayant fait ses études à la faculté de droit de Paris avant dâ??être nommé professeur agrégé à Strasbourg en 1930) et exprime sa « joie » de voir réintégrés Aftalion et plusieurs de ses collà gue qui ont été les cibles « dâ??injustes lois dâ??exception et de mesures arbitraires ».

Admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 17 février 1946, Albert Aftalion est nommé professeur honoraire à la faculté de droit de Paris par un arrêté du 26 novembre suivant et meurt dix ans plus tard, le 6 décembre 1956, à Pregny-Chambésy, en Suisse.

Vincent Bernaudeau, docteur en histoire contemporaine

Indications bibliographiques

« Base de données Spirojuris », Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), http://siprojuris.symogih.org/

« Académie de Paris. Papiers de lâ??administration académique concernant les enseignements supérieur, secondaire et primaire, xix^e siècle », Archives nationales, AJ/16/932/A.

« Décrets, ordonnances, décisions et arrêtés du sceau du ministÃ"re de la Justice (1822â??1930) », Archives nationales, BB/34/413.

« Dossiers des fonctionnaires de lâ??Instruction publique et des Beaux-Arts ayant cessé leurs fonctions entre 1880 à 1968 », Archives nationales, F/17/25195.

« Dossiers de Légion dâ??honneur », Archives nationales, BB/33.

« Ã?tat civil » et « Registre militaire », Archives de Paris.

Delmas Bernard, « Albert Aftalion (1874-1956). Jalons et enjeux dâ??une biographie », dans Cahiers Lillois dâ??économie et de sociologie, vol. 39, 2002, p. 15â??36.

Le Van-Lemesle Lucette, « Lâ??économie politique à la conquête dâ??une légitimité, 1896-1937 », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 47, nº 1, 1983, https://doi.org/10.3406/arss.1983.2191, p. 113â??117.

Lecaillon Jacques, Hosmalin Guy, « Liste des travaux dâ??Albert Aftalion », dans *Revue* économique, vol. 8, nº 3, 1957, https://doi.org/10.2307/3498547, p. 363â??366.

Lhomme Jean, « Lâ??influence intellectuelle dâ??Albert Aftalion », dans *Revue économique*, vol. 8, nº 3, 1957, https://doi.org/10.2307/3498546, p. 353â??362.

Pour citer cet article

Bernaudeau Vincent, « Un économiste éminent : Albert Aftalion », dans *Exclure*, persécuter, réintégrer. Des victimes de la Iégislation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940â??1945) [exposition en ligne]. BibliothÃ"que interuniversitaire Cujas, 2025, https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/albert-aftalion/.

Date

08/12/2025